



## Paiement partiel d un loyer en connaissance de cause

Par rcs1, le **01/06/2008** à **17:41**

je loue un apart a la meme personne depuis 01/01/1997rnj ai deja du faire un 1er proces pour le reglement du loyer que j ai gagner rna ce jour en liaison avec son avocate depuis 09/ 2007 elle continue a ne me rnpayer qu une partie du loyer 650 contre 850rnje crains qu elle ne prepare un recours a la commission de surendettementrnquest: comment sont avocate peut elle laisser faire une chose pareille , sa responsarn bilite peut elle etre engagee?rnune decision de justice la condamnant serait elle suspendue par la decisionrn de surendettement?